

Délibération n°B-2023-14
Don d'un véhicule au CPI de Dampierre-sur-Linotte

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 20 février 2023
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" :	5
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>TITULAIRES</u>		
	Présent	Excusé
M. Yves KRATTINGER	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT	X	
M. Thomas OUDOT	X	

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint
Madame Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Madame Céline BRUBACH, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'État-Major du SDIS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2021-37 du 07 septembre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, le SDIS vient de procéder à la réforme d'un véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-280-TV. Le compteur indique 53 023 kms et la première mise en circulation date du 2 août 2007.

Par courrier en date du 26 janvier 2023 (joint au présent rapport), monsieur le maire de la commune de Dampierre-sur-Linotte a sollicité le SDIS pour l'octroi d'un véhicule léger pour le secours d'urgence à personne en sus des véhicules déjà disponibles dans le centre.

Je vous précise que le CPI de Dampierre-sur-Linotte ne cesse de voir ses effectifs augmenter, avec 4 nouveaux sapeurs-pompiers et 1 infirmière de sapeurs-pompiers. De plus, son secteur d'intervention est assez étendu avec le conventionnement de 3 communes. Il a réalisé 71 interventions en 2022, contre 42 départs en 2021.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le président du Conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement à la commune de Dampierre-sur-Linotte le véhicule RENAULT

KANGOO, immatriculé BY-280-TV, présentant 53 023 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé précédemment à la réforme.

Décision

Les membres du bureau autorisent, à l'unanimité, le président du Conseil d'administration du SDIS à céder gratuitement à la commune de Dampierre-sur-Linotte le véhicule RENAULT KANGOO, immatriculé BY-280-TV, présentant 53 023 kms au compteur et mis en circulation en 2007, dont il a été procédé à la réforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230403-B-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023



Le président du conseil d'administration

Yves KRATTINGER



MAIRIE
de
DAMPIERRE SUR LINOTTE
70230

☎ 03 84 78 30 03

A Dampierre-sur-Linotte, le 26 janvier 2023

SDIS 70

Monsieur le Directeur

4 rue Raymond & Lucie Aubrac

BP 40005

70 001 VESOUL CEDEX

Objet : VL SUAP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20230403-B-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023



M. le Directeur du SDIS 70,

Par ce courrier, je me permets de vous solliciter en vue de la donation aux Sapeurs-Pompiers du Centre du Premier Secours de Dampierre-sur-Linotte d'un VL SUAP par le SDIS.

L'effectif de notre CPI ne cesse d'augmenter avec le recrutement récent de 4 nouveaux sapeurs-pompiers, soit un total de 15 sapeurs-pompiers pour 2022, sapeurs-pompiers dont la disponibilité est plus que satisfaisante.

Un membre du CPI a également été nommé en tant qu'infirmière de SPV par arrêté préfectoral du 16 février 2022 et sera amené à utiliser ce véhicule.

D'autre part, le secteur d'intervention du CPI est assez étendu avec le conventionnement avec trois communes (Filain – Vallerois-le-Bois – Vy-les-Filain).

Ainsi, la mise à disposition d'un VL SUAP serait bénéfique pour le secteur d'intervention de notre CPI.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à ma requête, je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

